

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°49/2016

OBJET : TARIFICATION DES GITES COMMUNAUX

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Excusés : 9

Pouvoirs : 5

Votants : 19

SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Christian FARALDI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune vient de réaliser des travaux de rénovation de l'ancienne maison « Bertrand » au 1 rue de Castelet, pour y créer 6 gîtes destinés à la location soit : 5 studios et un appartement 2 pièces.

Le Conseil Municipal avait délibéré le 18 mai dernier pour fixer les tarifs des gîtes prochainement en location saisonnière.

Entre temps, l'établissement Gîtes de France a procédé à leur classification.

Trois d'entre eux sont classés « deux épis », les trois autres sont classés « un épi ».

Monsieur le Maire propose de modifier la tarification, en prenant en compte la classification des gîtes, et d'instaurer un tarif mensuel de location.

La tarification à la semaine, pourrait être la suivante selon les saisons :

	Prix d'un studio « 1 épi »/semaine	Prix d'un studio « 2 épis »/semaine	Prix du T1 « 2 épis »/semaine
Basse saison	300€	320€	340€
Moyenne-saison, juin, septembre, vacances scolaires	320€	340€	370€
Haute-saison juillet août	340€	380€	440€

La tarification au mois, pourrait être la suivante selon les saisons :

	Prix d'un studio « 1 épi »/mois	Prix d'un studio « 2 épis »/mois	Prix du T1 « 2 épis »/mois
Basse saison	900€	1000€	1100€
Moyenne-saison, juin, septembre, vacances scolaires	950€	1100€	1200€
Haute-saison juillet août	1000€	1200€	1300€

Monsieur le Maire précise que les 6 gîtes sont destinés à la location saisonnière.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs de location ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE